



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Politique de la santé

Rapport sur les résultats de la procédure de consultation relative au projet d'ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies

Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Politique de la santé

Table des matières

Condensé	3
1. Contexte	4
2. Procédure de consultation	4
3. Résultats de la consultation	4
3.1 Analyses statistiques	5
3.2 Arguments motivant l'approbation du projet d'ordonnance	6
3.3 Réserves à l'égard du projet d'ordonnance.....	6
3.4 Arguments motivant le rejet du projet d'ordonnance	6
3.5 Prises de position sur des thèmes centraux.....	8
3.5.1 Utilisation des moyens financiers	8
Renforcement des moyens financiers alloués à la prévention dans les soins de santé	8
Recherche et enseignement	9
3.5.2 Aspects techniques et thématiques	9
Séparation entre la santé psychique et les maladies psychiatriques	9
Autres thèmes.....	9
3.5.3 Aspects procéduraux et organisationnels	10
Procédure d'attribution des projets.....	10
Evaluation.....	11
Composition du conseil de fondation.....	11
3.5.4 Autres réponses.....	11
4. Liste des destinataires	13
4.1 Cantons, conférences cantonales et organisations cantonales	13
4.2 Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	13
4.3 Fédérations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne .	14
4.4 Fédérations faïtières et organisations de l'économie	14
4.5 Organisations de la santé	15
4.5.1 Associations, organisations d'aide aux patients et autres organisations des domaines de la santé psychique et santé des personnes âgées, des maladies chroniques non transmissibles, de l'addiction et de la prévention du suicide.....	15
4.5.2 Fournisseurs de prestations, associations professionnelles et sociétés spécialisées	16
4.5.3 Assureurs.....	17
4.5.4 Organismes de formation et de formation continue	18
4.6 Autres	18
4.7 Commissions fédérales	18
5. Liste des organisations ayant pris position	19
6. Liste des organisations non consultées ayant pris position	23
Annexe : Liste des abréviations des organisations	26
Tableaux	
Tableau 1 : Vue d'ensemble des réponses	4
Tableau 2 : Analyse statistique	5

Condensé

« En Suisse, les maladies non transmissibles touchent de plus en plus d'individus. Le système de santé est par conséquent davantage sollicité. Aussi la fondation Promotion Santé Suisse, soutenue par les assureurs et les cantons, a-t-elle demandé, le 10 février 2016, au Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'augmenter, pour la première fois depuis 20 ans, le supplément de prime LAMal pour la prévention générale des maladies. Cette augmentation vise à financer des mesures qui doivent contribuer à réduire la charge que constituent les maladies non transmissibles pour le système de santé.

La proposition de cette fondation est fondée sur l'art. 20 LAMal. Ces moyens supplémentaires doivent lui permettre de financer des activités dans le domaine de la santé psychique et dans celui de la promotion et prévention de la santé des personnes âgées dès 2017, puis dans celui de la prévention des soins de santé dès 2018.

Il est prévu d'augmenter le supplément de prime LAMal via le projet d'ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies en deux temps, en le faisant passer de 2,40 francs actuellement par personne assurée et par an à 3,60 francs à compter du 1^{er} janvier 2017 puis à 4,80 francs à compter du 1^{er} janvier 2018.

Du 14 avril au 14 juin 2016, le DFI a mené une consultation relative au projet d'ordonnance sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies. Au terme de la procédure, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avait reçu 159 avis, parmi lesquels 89 provenant d'acteurs non consultés officiellement. En tout, 25 cantons, la GDK, la Conférence des sociétés cantonales de médecine, cinq partis politiques, quatre associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne, six associations faitières de l'économie et 117 autres intéressés ont participé à cette consultation.

Du point de vue statistique, les résultats montrent que la grande majorité (84 %) est favorable au projet d'ordonnance, 134 participants (dont 20 cantons) approuvant l'augmentation du supplément LAMal.

Au total, 6 parmi les 159 participants à la consultation émettent des réserves quant au projet. Parmi eux, quatre sont d'accord pour augmenter le supplément de 1,20 franc et le fixer à 3,60 francs par an et par personne assurée, mais rejettent un doublement qui le ferait passer à 4,80 francs. Quelques-uns aimeraient que l'augmentation de la contribution soit assortie de certaines conditions (comme une analyse des effets ou la garantie que les cantons bénéficient directement de 75 % des ressources supplémentaires).

16 organisations rejettent le projet d'ordonnance, formulant des critiques à différents niveaux. Certaines manifestent ainsi une opposition de principe à toute augmentation, la plupart d'entre elles évoquant des points critiques concrets, comme le fait que la Fondation s'éloigne de sa mission principale ou qu'il ne soit exigé aucune preuve de l'efficacité de ses activités.

1. Contexte

En vertu d'un mandat légal, la Fondation Promotion Santé Suisse (ci-après « la Fondation ») initie, coordonne et évalue des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. Sa mission est inscrite à l'art. 19 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal ; SR 832.10).

Fondation de droit privé, elle est soutenue par les assureurs et les cantons. La CNA, les professions médicales et de la santé, les milieux scientifiques, les organisations spécialisées dans le domaine de la prévention et d'autres entités sont représentés au Conseil de Fondation (voir art. 19, al. 2). Les activités de la Fondation sont financées principalement par les cotisations des personnes assurées au sens de la LAMal. Ses ressources proviennent également de la vente de produits et de prestations de service (p. ex., le label « Friendly Work Space »). En vertu de l'art. 20, al. 2, LAMal, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) fixe, sur proposition de la Fondation, la contribution que chaque personne assurée au sens de la LAMal doit verser afin de financer les mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. Cette cotisation est également appelée « supplément de prime LAMal ».

Depuis l'introduction en 1996 de la contribution au sens de l'art. 20 LAMal, toute personne assurée verse 2,40 francs chaque année en faveur de la Fondation. En 2015, la contribution représentait seulement 0,04 % de la prime standard (adulte avec une franchise de 300 francs et une couverture d'assurance en cas d'accidents). Lorsqu'elle a été fixée pour la première fois en 1996, elle correspondait à 0,15 % de la prime standard d'alors. Elle n'a, depuis cette époque, été ni augmentée ni adaptée au renchérissement.

Sur la base de l'art. 20 LAMal, la Fondation a proposé au DFI, le 10 février 2016, d'augmenter le supplément de prime LAMal. Ces moyens supplémentaires lui permettraient de financer des activités dans le domaine de la santé psychique et dans celui de la promotion et prévention de la santé des personnes âgées dès 2017, puis dans celui de la prévention des soins de santé dès 2018.

Le projet d'ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies vise à augmenter le montant du supplément annuel en deux temps. Celui-ci doit passer de 2,40 francs actuellement par personne assurée à 3,60 francs à partir du 1^{er} janvier 2017 puis à 4,80 francs à partir du 1^{er} janvier 2018.

2. Procédure de consultation

La procédure de consultation relative au projet d'ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies a été ouverte le 14 avril 2016 et a duré jusqu'au 14 juin 2016. Ont été invités à y participer : les cantons et la Conférence des gouvernements cantonaux, les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faïtières et organisations de l'économie ainsi que d'autres milieux intéressés, en particulier du domaine des maladies chroniques et non transmissibles – y compris les maladies psychiques –, du système de santé et de la sécurité sociale (voir annexe). Le DFI a consulté 139 acteurs au total.

3. Résultats de la consultation

Au terme de la consultation, le 14 juin 2016, l'OFSP avait reçu 159 prises de position dont 89 d'acteurs non consultés. 25 cantons, la CDS, la Conférence des sociétés cantonales de médecine, 5 partis politiques, 4 associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne, 6 associations faïtières de l'économie et 117 autres intéressés ont donné leur avis.

Tableau 1 : Vue d'ensemble des réponses

Acteurs	Total Acteurs consultés	Réponses des acteurs consultés	Réponses spontanées	Total Réponses
Cantons, Conférence des gouvernements cantonaux et organisations cantonales	31	26	1	27
Partis politiques	16	5	0	5
Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne	3	2	2	4
Associations faïtières de l'économie	12	4	2	6
Autres	77	33	84	117
Total	139	70	89	159

3.1 Analyses statistiques

La grande majorité des 159 participants (84 %) est favorable au projet d'ordonnance, 134 participants (dont 20 cantons)¹ approuvant l'augmentation du supplément LAMal.

Six² émettent des réserves quant au projet. Parmi ceux-ci, quatre³ sont d'accord pour augmenter le supplément de 1,20 franc et le fixer à 3,60 francs par an et par personne assurée, mais rejettent un doublement qui le ferait passer à 4,80 francs. D'autres aimeraient que l'augmentation de la contribution soit soumise à certaines conditions (cf. à cet égard les chap. 3.3 et 3.5).

16⁴ participants rejettent le projet d'ordonnance.

L'UVS, Hplus et santésuisse ont renoncé à prendre position.

Tableau 2 : Analyse statistique

	Approbation	Réserves	Rejet	Pas d'avis
Total (n=159)	134	6	16	3
Cantons et org. cantonales (n=27)	22	3	2	0
Partis (n=5)	2	0	3	0
Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne (n=4)	3	0	0	1
Associations faïtières de l'économie (n=6)	3	1	2	0
Org. de promotion de la santé, de prévention et de patients (n=68)	67	0	1	0
Fournisseurs de prestations (n=28)	22	2	3	1

¹ AG, AR, BE, BL, BS, FR, GE, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TG, TI, UR, VD, VS et ZH

² AI, GL, GR, economiesuisse, ChiroSuisse et VLSS

³ AI, GL, economiesuisse et VLSS

⁴ SZ, ZG, CVP, FDP, SVP, sgv-usam, CP, lifetime GmBH, CURAVIVA, senesuisse, bekag, GM, curafutura, SVV, Helsana et BGMn

Assureurs (n=6)	1	0	4	1
Formation et formation continue (n=5)	5	0	0	0
Commissions fédérales (n=2)	2	0	0	0
Autres (n=8)	7	0	1	0

3.2 Arguments motivant l'approbation du projet d'ordonnance

La majorité des partisans du projet d'ordonnance reprennent à leur compte les arguments du DFI. Les commentaires spécifiques sur le projet et sa mise en œuvre sont présentés au chap. 3.5.

3.3 Réserves à l'égard du projet d'ordonnance

GL, GR, AI, economiesuisse, le VLSS et ChiroSuisse approuvent le projet avec quelques réserves. AI, GL, economiesuisse et le VLSS approuvent uniquement la première augmentation mais rejettent le doublement de la contribution.

GR approuve le projet sous réserve que les cantons bénéficient directement d'au moins 75 % des recettes supplémentaires et que cette condition soit inscrite dans l'ordonnance du DFI.

ChiroSuisse se demande, dans sa prise de position, s'il est judicieux d'augmenter le montant de la prime au vu des multiples mesures de prévention qui ont déjà porté leurs fruits.

3.4 Arguments motivant le rejet du projet d'ordonnance

16 organisations⁵ (dont six consultées) sur 159 (10 %) rejettent une augmentation, souvent aux motifs que l'augmentation de la contribution prévue donnerait le monopole des activités de prévention à la fondation Promotion Santé Suisse ou ferait concurrence aux organisations privées, que la Fondation s'éloigne de sa mission principale, qu'aucune preuve de l'efficacité de ses activités n'est exigée et que l'augmentation est disproportionnée.

SZ et ZG rejettent l'augmentation du supplément, SZ arguant que les coûts de la santé ne cessent d'augmenter, ce qui se traduit par une hausse des primes et des dépenses publiques. SZ, CURAVIVA et la CVP écrivent que les primes en constante augmentation constituent déjà une lourde charge pour la population et que l'augmentation proposée est considérable.

ZG trouve choquant qu'une organisation financée par des cotisations obligatoires cherche à augmenter ses capacités financières de cette manière pour concrétiser de nouvelles idées. ZG est d'avis que toute collectivité publique – aussi bien la Confédération que les cantons et les communes – doit se limiter à l'exécution de ses tâches et ne peut tout simplement doubler les recettes fiscales pour entreprendre de nouveaux projets. La prévention et la promotion de la santé incombent aux cantons. Aussi convient-il de leur garantir la plus grande marge de manœuvre possible pour mener cette tâche à bien. Or, les diverses stratégies nationales de la Confédération en matière de santé et le fait qu'elles soient liées aux prélèvements effectués au niveau fédéral via le supplément de prime LAMal réduisent cette marge de manœuvre. ZG refuse un nouvel élargissement du champ d'activités de la Fondation pour la même raison.

SVV, Helsana, curafutura et CURAVIVA, écrivent qu'il convient de rejeter l'augmentation proposée de la contribution pour la prévention en raison du manque de transparence qui entoure les modalités d'utilisation et la finalité de ces ressources. Selon eux, l'affectation de cette contribution à des projets de prévention n'est pas décrite avec suffisamment de clarté et de précision. CURAVIVA critique, par ailleurs, que les mécanismes sont insuffisants pour vérifier si cette contribution est affectée de manière adéquate ou tout au moins insuffisamment décrits par l'OFSP.

⁵ SZ, ZG, CVP, FDP, SVP, sgv-usam, CP, lifetime GmBH, CURAVIVA, senesuisse, bekag, GM, curafutura, SVV, Helsana et BGMn

La bekag rejette une augmentation et demande plutôt une répartition différente, à compter de 2017, du supplément actuel de 2,40 francs par assuré obligatoire et par an, qui mette davantage l'accent, à compter de 2017, sur la santé psychique ainsi que la promotion et la prévention de la santé des personnes âgées. De plus, la bekag demande que les charges administratives soient plafonnées à deux millions de francs par an ; que la Confédération assume la direction thématique et le financement d'un nombre limité de mesures et de programmes d'action ciblés et que, en matière de prévention, elle axe principalement ses mesures sur la prévention primaire ainsi que le dépistage et l'intervention précoces.

Le SVV, la CVP, senesuisse, le GM et sqv-usam considèrent qu'avant d'allouer des fonds, il faut définir un concept précisant clairement les objectifs à atteindre. L'efficacité de l'action de la Fondation doit être attestée au préalable. Curafutura exige également que des analyses d'efficacité transparentes, y compris par des prestataires externe, soient régulièrement menées.

Le SVV, CURAVIVA, Helsana, le GM, BGMn et lth ne souhaitent pas que la Fondation ait le monopole des activités de prévention ; il ne serait pas acceptable selon eux qu'une seule organisation nationale en profite.

Le SVV, Helsana, BGMn, lth et curafutura justifient leur rejet en arguant que la Fondation s'éloigne de sa mission principale. Celle-ci est définie dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie, et la Fondation l'a selon eux déjà largement outrepassée, en particulier à travers son action en matière de gestion de la santé en entreprise (conseil aux entreprises sous le label Friendly Work Space). Selon la LAMal, la Fondation initie, coordonne et évalue les mesures. Il n'est pas prévu qu'elle mette en œuvre/réalise ses propres mesures. Celles-ci donnent déjà lieu à des dépenses nettement supérieures à ce que prévoit le mandat de la Fondation. Le SVV, la FDP et lth font également valoir que la mise en œuvre des propres mesures de la Fondation a entraîné le quasi-doublement de ses effectifs ces dernières années.

Pour le SVV, curafutura et lth, il est problématique que la Fondation essaie de monopoliser le marché et d'imposer ses propres offres comme normes de qualité en se servant de subventions. En créant son propre label « Friendly Work Space », elle s'est mise à jouer plusieurs rôles : attribution et promotion du label, conseil, formation de ses propres assesseurs, instance d'évaluation et de recours. Cette polyvalence est très inhabituelle dans le domaine de la certification et peu crédible compte tenu de la nécessaire séparation des rôles. La FDP partage cet avis ; selon elle, la Fondation est devenue, ces dernières années, une organisation qui conçoit et vend des produits de manière autonome (baromètre du stress, check GSE, label Friendly Work Space, etc.). Outre qu'il risque d'entraîner d'importantes distorsions de concurrence, un tel modèle commercial prive aussi les parties prenantes, aussi bien des cantons que des organisations privées de moyens pour leurs projets. De plus, les effectifs de la Fondation ont nettement augmenté ces dernières années.

lth argue, en outre, que d'importants organes de coordination et d'échange ont été redimensionnés et les droits de participation revus à la hausse (par exemple, Conférence nationale sur la promotion de la santé ramenée de deux jours à une seule journée).

Le GM souligne que la question de la coordination entre les différentes stratégies doit être clarifiée avant toute augmentation de la contribution. De plus, les ressources allouées à la Fondation ont augmenté sous l'effet de l'accroissement du nombre de personnes résidant en Suisse. Le SVV écrit que les assureurs financent déjà de leur poche de nombreuses prestations de prévention en faveur de leurs clients, ce dont l'opinion publique n'a pas conscience.

Senesuisse considère qu'une intervention de l'Etat est inutile et qu'il n'y a pas besoin de la financer avec une augmentation dissimulée des taxes et des cotisations. Mieux vaudrait, selon elle, consacrer les primes de l'AOS à d'autres projets que les inutiles programmes étatiques qui visent à faire évoluer les comportements. Senesuisse juge le doublement du supplément de prime disproportionné, étant donné que la principale charge, dans le budget des programmes et des mesures, est constituée par les frais de personnel – un aspect qui est occulté. De plus, l'efficacité de ce type d'intervention/programme n'est pas prouvée.

La FDP ne pourra accepter une augmentation massive des cotisations à l'assurance-maladie que si la Fondation se limite à fournir un capital d'amorçage, à faire de la coordination et à réaliser des transferts

de savoir et si elle renonce à avoir une activité opérationnelle propre « en première ligne ». Cela ne fait pas partie de son mandat.

La CVP demande qu'un modèle accordant une plus grande autonomie aux caisses-maladie en matière de prévention soit étudié.

La SVP écrit que, lorsque la contribution pour la prévention générale des maladies a été introduite en 1996, l'indice suisse des prix à la consommation était d'environ 103 points. Aujourd'hui, il atteint près de 113 points. Le renchérissement ne justifie donc pas un doublement de la contribution. De même, le nombre d'assurés n'a pas augmenté, depuis 1996, au point de rendre une augmentation de la cotisation opportune, d'autant que cette progression s'est également traduite par un accroissement des ressources allouées à la Fondation. Après la pléthore de programmes de prévention lancés les dernières années, la SVP propose donc de revenir à plus de modération. Elle préconise également d'inscrire dans l'ordonnance le gel des propositions visant à augmenter le supplément jusqu'à fin 2024 conformément au délai fixé dans les textes explicatifs de la révision.

3.5 Prises de position sur des thèmes centraux

3.5.1 Utilisation des moyens financiers

Renforcement des moyens financiers alloués à la prévention dans les soins de santé

51 acteurs⁶ (dont 16 consultés) plaident pour un renforcement des moyens financiers alloués à la prévention dans les soins de santé et souhaitent que la clé de répartition soit adaptée en conséquence. A leurs yeux, le pourcentage proposé n'accorde pas suffisamment d'importance aux offres centrales de prévention dans les soins de santé. La part du soutien financier alloué à des projets de tiers et la part octroyée à des projets de l'OFSP et/ou de la Fondation elle-même n'est en particulier pas clairement définie.

De plus, 42 participants⁷ écrivent que dans le domaine des maladies non transmissibles, diverses organisations d'aide aux patients assurent des mesures de prévention essentielles, p. ex., des conseils en matière de santé ou un soutien dans la gestion des ressources personnelles. Une promotion unilatérale des projets ne permet pas de garantir et de pérenniser l'offre nécessaire sur l'ensemble du territoire. Dans ce domaine, la Fondation doit avant tout assumer le rôle qui lui revient selon la LAMal, à savoir, répartir les fonds. Les initiatives existantes ne doivent pas être concurrencées par de nouveaux projets. Ce qui importe dans ce domaine, c'est de coordonner les offres.

Les organisations d'entraide⁸ demandent que les moyens financiers supplémentaires soient majoritairement alloués à des offres et à des projets axés sur les ressources personnelles (à des groupes d'entraide, des centres d'entraide, des organisations d'entraide et des organisations d'aide aux personnes handicapées).

IG ehealth considère que des fonds plus importants devraient être consacrés à la promotion de la culture sanitaire de la population et du dossier électronique des patients. Des mesures pourraient éventuellement être prises pour aider les professionnels de la santé à se familiariser avec le dossier électronique des patients.

La KKA demande qu'au moins 50 % des moyens financiers soient directement alloués au travail de prévention mené à la base par les fournisseurs de prestations. Si aucune solution n'est trouvée pour allouer une partie de ces fonds aux futurs projets de promotion de la santé et de prévention que les fournisseurs de prestations (comme le corps médical) contribuent à financer, elle est d'avis que

⁶ TI, GDK, KKA, AGS, PHS, VASK, GELIKO, Pro Juventute, APGS, PMS, RLS, SHS, SH SO, SH TG, SH LU, SH LU-OW-NW, SH BE, SHC, aha!, mn, FFVS, LPS, LU LU-ZG, LU SO, SDG, GL-FR, Selo, VAP, akj, ALZ, KLS, donna2, Verein PEBS, LU-AG, Pro Velo Schweiz, iks, VASK BE, SBAP, FSP, PPB, SVNP, SVBG, SBK, SGPP, FMH, ARAM, ATP, SMHC, UPD Bern, SVDE, IG eHealth, HSLU-ISP

⁷ TI, AGS, PHS, GELIKO, Pro Juv, APGS, RLS, aha!, mn, FFVS, LU LU-ZG, VASK, SDG, Selo, VAP, akj, ALZ, KLS, LU SO, donna2, Verein PEBS, LU, AG, Pro Velo, iks, VASK BE, SBAP, FSP, PPB, SVNP, SVBG, SBK, SGPP, FMH, ATP, SMHC, UPD Bern, SVDE, HSLU-ISP, LU, GL-FR, Stop Suicide

⁸ (SHS, SH SO, SH BE, SH TG, SH LU OB NW, SHC).

l'augmentation proposée doit être rejetée.

Recherche et enseignement

45 organisations⁹ (dont 13 consultées) souhaitent qu'un complément sur les thèmes de la recherche et de l'enseignement soit ajouté dans le texte. Relevant qu'en Suisse, quasiment aucun projet de recherche n'est mené dans le domaine de la prévention, elles considèrent qu'il est essentiel d'acquérir des connaissances dans ce domaine pour pouvoir assurer une prévention fondée sur des données probantes.

3.5.2 Aspects techniques et thématiques

Séparation entre la santé psychique et les maladies psychiatriques

42 acteurs¹⁰ (dont 15 consultés) déplorent qu'au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes en vue de renforcer la santé psychique, le soutien de projets et d'organisations dans le domaine des maladies relevant de la psychiatrie et des addictions ne soit pas pris en compte. Ils considèrent que le renforcement de la santé psychique doit être considéré de façon globale, c'est-à-dire inclure aussi bien des mesures de sensibilisation et des projets de promotion de la santé que des mesures de dépistage, de réinsertion dans la vie de tous les jours et de renforcement des ressources personnelles. A leurs yeux, cela couvre non seulement la coopération avec les organisations concernées dans cet environnement mais aussi leur soutien financier.

FSucht défend une position analogue dans sa réponse. Elle approuve les priorités fixées mais est d'avis qu'en matière de santé psychique, l'accent ne doit pas être mis uniquement sur des mesures articulées autour des axes sensibilisation, déstigmatisation, information ; promotion de la santé, prévention et dépistage précoce, défense des intérêts et diffusion des connaissances. Les mesures post-thérapeutiques sont également importantes à ses yeux. Aussi préconise-t-elle de soutenir également des mesures dans les domaines des soins de suite, de la réinsertion des personnes concernées et la prévention des rechutes. C'est, à ses yeux, la seule manière de promouvoir la santé psychique au sens large.

Autres thèmes

Les Lungenligen¹¹ et GL-FR déplorent une trop grande focalisation sur la LAMal. Elles se disent réservées sur le mécanisme de financement proposé. Elles pointent en particulier le mode de collecte de la contribution via l'AOS, même si les effets positifs d'un renforcement des efforts de prévention se répercuteraient aussi sur d'autres assurances sociales. Les coûts et les bénéfices de la prévention se feraient sentir dans différentes assurances sociales et pourraient avoir des effets sur l'économie en générant des gains de productivité. Il conviendrait, par conséquent, d'intégrer cette dimension macroéconomique dans l'évaluation des coûts/bénéfices à l'avenir, en donnant une base légale globale au financement de la prévention des maladies.

Le SPS est persuadé qu'un investissement dans la prévention des maladies et la promotion de la santé constitue un levier important dans la lutte contre la hausse des coûts de la santé. Malgré le mandat légal, il constate que les efforts en la matière de la part des caisses-maladies restent très inégaux et parfois insuffisamment perceptibles. En ce sens, le SPS revendique le renforcement de la législation en la matière et un cadre légal plus contraignant afin de mieux ancrer la voie de la prévention dans le système de santé en Suisse.

La VASK écrit dans sa prise de position que la famille et les proches ne sont quasiment jamais pris en compte dans les concepts. Aucune brochure sur les thèmes de l'alcool, du tabac et de la drogue n'est

⁹ TI, ACSI, AGS, PHS, VASK, GELIKO, Pro Juventute, APGS, Freistil, NGO, SIS, RLS, aha!, SAPS, mn, Cardio, SGE, LU LU-ZG, SDG, Selo, VAP, akj, ALZ, LU SO, SHS, donna2, Verein PEBS, LU-AG, pro Velo, iks, VASK BE; LUS, GL-FR, LS, SBAP, FSP, VPPB, SVNP, SBK, SGPP, FMH, ATP, SMHC, UPD Bern und HSLU-ISP

¹⁰ TI, AGS, PHS, VASK, GELIKO, Pro Juventute, Inclusion, APGS, PMS, SEB, Aha!, GeB, NAP, Insos, SDG, Selo, VAP, akj, KLS, donna2, Verein PEBS, Pro Velo, iks, VASK Bern, SBAP, FSP, PPB, SVNP, SVBG, SBK, SGPP, FMH, EVS, ARAM, ATP, SMCH, UPD Bern, SVDE, KPP, QualiCare, HSLU-ISP und IST

¹¹ LUS, LU LU-ZG, LU-SO, LU-AG und GL-FR

proposée aux proches sur la page d'accueil de l'OFSP. La famille et les proches ne sont pas considérés comme des partenaires potentiels bien que ce soient eux qui soient le plus en contact avec le groupe cible et qu'ils puissent contribuer de manière significative à la résolution des problèmes. La VASK préconise de les intégrer davantage, à l'avenir, dans la planification et la mise en œuvre des mesures.

L'association Stop Suicide est d'avis qu'une partie des ressources doit être allouée à la mise en œuvre du Plan national de prévention du suicide. De plus, elle préconise d'inclure dans les programmes cantonaux des projets de prévention primaire auprès des jeunes et des actions de formation pour les professionnels en lien avec les jeunes.

BE et TE écrivent dans leurs prises de position que, dans le groupe cible des adultes, la Fondation ne peut se concentrer uniquement sur la gestion de la santé en entreprise sur une base volontaire car elle passerait ainsi à côté des groupes vulnérables. GeB est également d'avis que la promotion de la santé doit toucher tous les groupes d'âge (enfants, jeunes, actifs et personnes âgées). La Fondation doit garder à la promotion de la santé psychique la place qu'elle occupe dans ses activités, notamment en raison du rôle qu'elle joue dans la promotion de la santé en général. Elle doit suivre les règles de base de la promotion de la santé acceptées dans les trois domaines proposés, en particulier : travail spécifique en fonction du groupe cible, travail dans différents contextes (par exemple, sur le lieu de travail) et participation des groupes cibles (participation). La promotion de l'égalité des chances dans le domaine de la santé doit faire partie de ses grandes priorités. La Fondation doit continuer de veiller à la mise en œuvre pratique au sein des champs d'activité proposés. Akj souhaite en outre un modèle intergénérationnel.

L'ALZ plaide pour que les démences soient intégrées dans les domaines soutenus en priorité. Elle dit avoir déjà vu plusieurs fois que l'importance accordée aux démences était insuffisante en matière de prévention (ou plutôt de réduction des risques), voire inexistante dans les stratégies et les programmes existants (comme la stratégie MNT). Les renvois vers la stratégie nationale en matière de démence sont chose courante, alors que celle-ci ne contient pas de projets de réduction des risques.

3.5.3 Aspects procéduraux et organisationnels

Procédure d'attribution des projets

66 organisations¹² (dont 15 consultées) estiment que, dans l'attribution des moyens financiers pour des projets dans le cadre du fonds d'innovation, il est fondamental que les contributions ne soient pas allouées par le biais de procédures bureaucratiques disproportionnées. Les moyens doivent être utilisés en premier lieu pour la mise en œuvre concrète et l'évaluation des projets et non pour leur administration. Le processus complexe de soumission des demandes pèse notamment lourd sur les petites organisations, qui doivent lui consacrer des ressources qui leur font ensuite défaut pour la réalisation des tâches proprement dites. Les organisations recommandent de lier les fonds à des mandats de prestations à long terme. Si l'attribution des moyens devait se faire de façon concurrentielle, elles souhaitent une procédure simple et transparente.

47 acteurs¹³ (dont 11 consultés) estiment qu'il est indispensable de créer, d'une part, un organe¹⁴ chargé de la répartition des moyens (critères, clé de répartition) et, d'autre part, de procéder à une évaluation après quelques années. Le SPS souhaite, lui aussi, que les mesures prises par la Fondation soient évaluées.

Huit cantons¹⁵ écrivent qu'ils auraient besoin d'une marge de manœuvre suffisante pour pouvoir répondre aux besoins spécifiques de leur territoire et fixer les priorités en conséquence. De plus, LU,

¹² AG, TI, OW, GR, AGS, PHS, Pro Juventute, Inclusion, SRK, GELIKO, APGS, PMS, ggge, Freistil, NGO, SIS, FSucht, RLS, Mamamundo, Aha!, SAPS, Cardio, NAP, ACSI, FFVS, SGE, LU-LU-ZG, SDG, Selo, VAP, akj, ALZ, KLS, LU-SO, SHS, donna2, Verein PEBS, Aebi-hus, LU-AG, Pro Velo, iks, LUS, GL-FR, FPEP, LS, SBAP, FSP, PPB, SVNP, SVBG, SBK, SGPP, FMH, ARAM, ATP, SMHC, SGPG; UPD Bern, SVDE, KPP, QualiCCare, HSLU-ISP

¹³ ACSI, FRC, AGS, PHS, GELIKO, Pro Juventute, APGS, ggge, Freistil, NGO, SIS, Aha!, SAPS, Cardio, NAP, FFVS, SGE, LU LU-ZG, SDG, Selo, VAP, Pro Sen BE, akj, ALZ, KLS, LU-SO, SHS, donna2, Verein PEBS, LU-AG, Pro Velo, iks, LU, GL-FR, FPEP, SBAP, FSP, PPB, SVNP, SBK, SGPP, ARAM, ATP, SMHC, UPD Bern, KPP, HSLU-ISP

¹⁴ Diverses propositions ont été faites à ce sujet : un groupe de pilotage ou un groupe de pilotage composé non pas de personnel administratif mais d'acteurs du domaine de la prévention et de la promotion de la santé. De même, diverses positions ont été défendues sur la question d'un organe unique ou de l'opportunité de créer un organe spécifique pour chacun des trois champs thématiques.

¹⁵ BE, NE, GL, SG, LU; TG, TI, ZH

NE, OW et la GDK appellent de leurs vœux une meilleure coordination des programmes de prévention financés par différentes sources (Fonds de prévention du tabagisme, dîme de l'alcool, supplément de prime LAMal).

Evaluation

La SKS et le SPS souhaitent qu'une évaluation approfondie de la nécessité, de l'efficacité et de l'efficacé des programmes financés avec les moyens supplémentaires soit menée par un organe indépendant pour garantir une utilisation efficace des ressources générées par le paiement des primes. L'EGK souhaite, elle aussi, que les mesures de mise en œuvre soient évaluées en continu et donnent lieu, le cas échéant, à des mesures d'amélioration adéquates.

BE demande, en outre, que l'augmentation de la contribution soit limitée dans le temps et prolongée uniquement si une évaluation montre que les mesures de prévention peuvent avoir pour effet d'atténuer les coûts. BS demande, lui aussi, qu'un institut d'évaluation indépendant procède régulièrement à une évaluation ciblée de l'efficacité des mesures prises.

Composition du conseil de fondation

Le SPS regrette que les patients et les assurés ne soient que peu, voire pas du tout représentés au sein du conseil de fondation bien que ce soient eux qui financent les activités de la Fondation et qu'ils soient directement concernés par les mesures qu'elle prend. Physioswiss demande que les caisses-maladie et la Suva n'aient pas plus d'un représentant au conseil de fondation. Elle plaide, en revanche, pour une meilleure représentation du milieu scientifique, du corps médical et des associations spécialisées dans la prévention des maladies au sein du conseil de fondation. De plus, Physioswiss exige que le représentant de la Confédération au sein du conseil de fondation ne puisse pas être issu du département qui contrôle et surveille l'activité de la Fondation.

3.5.4 Autres réponses

RADIX tient beaucoup à ce que l'augmentation du supplément de prime soit utilisée pour mettre en œuvre en particulier des mesures de promotion de la santé et de prévention, insistant sur le fait que l'innovation n'est pas une fin en soi mais qu'il faut, au contraire, renforcer et poursuivre les programmes qui ont déjà fait leurs preuves. Il convient également de noter qu'un acteur privé disposant d'un bon réseau et solidement implanté au niveau régional, comme RADIX, peut compléter de manière optimale les activités de la Confédération et des cantons et concrétiser les programmes plus efficacement que les acteurs étatiques. Cette organisation dispose en particulier à travers RADIX écoles en santé et ses programmes, MindMatters et feel-ok.ch, de programmes reconnus et efficaces mais dont le financement s'avère malheureusement de plus en plus difficile.

Certains acteurs¹⁶ soulignent dans leur prise de position l'importance de la coordination assurée par la Fondation. GE souhaite que la Fondation poursuive son rôle de coordination afin de garantir une cohérence des actions en matière de promotion de la santé et de prévention, d'autant plus si le champ d'action de la Fondation devait s'élargir. Le SPS et ACW demandent également que la coordination avec les acteurs impliqués soit améliorée, surtout dans la santé au travail. La Fondation doit s'occuper de développer et de valider les programmes de prévention et de promotion de la santé au travail. Le SRK souligne, elle aussi, dans sa prise de position que la Fondation doit assumer un rôle de coordination et prendre en compte les besoins des personnes défavorisées et vulnérables au plan de la santé, sans pour autant se soumettre à des changements structurels disproportionnés. Ce faisant, elle doit accorder une importance bien plus grande à la prévention contextuelle que par le passé. La promotion de la culture sanitaire est un thème important.

PMS, Insos et ChiroSuisse souhaitent que les organisations d'aide aux patients soient associées aux travaux et à la coordination. ChiroSuisse souligne à cet égard combien il importe d'utiliser les connaissances existantes et d'établir des coopérations. Une partie des ressources doit être allouée à

¹⁶ GE, SPS, SRK et ACW

ces organisations partenaires pour couvrir leurs dépenses.

PMS se veut une importante organisation de la société civile dans le domaine de la santé psychique et souhaite être représentée au sein de la commission qui étudie et finance les projets et les activités du fonds nouvellement créé. En tant qu'institution pour personnes atteintes de troubles psychiques, InsoS souhaite, elle aussi, être intégrée dans la mise en œuvre. Le SEB est également disposé à participer activement à l'interface entre traitement et prévention des maladies liées au travail. Le SEB est, par ailleurs, d'avis que le réseau Santé Psychique Suisse devrait coopérer encore plus étroitement avec la Fondation.

Pro Sen écrit dans sa prise de position que l'augmentation de la contribution devrait également permettre d'étendre à l'ensemble du territoire suisse les prestations de prévention de Pro Senectute.

Physioswiss demande que la Fondation se retire complètement de la direction opérationnelle des projets.

AR, GL, TG, GR et ZH demandent qu'il soit soigneusement vérifié à l'avenir que, comme le propose la Fondation, l'augmentation de prime proposée soit en grande partie attribuée aux cantons aux fins de la prévention et de la promotion de la santé.

La CCHR demande que l'ordonnance soit complétée par la phrase « La contribution pour la prévention générale des maladies doit être répartie de manière équilibrée entre la fondation Promotion Santé Suisse et d'autres organisations alternatives ».

SSPH qualifie l'augmentation proposée de « strict minimum ». Elle saluerait une augmentation plus élevée. Elle souligne, en outre, la nécessité de s'assurer que cette augmentation de la contribution aux programmes de prévention n'ait pas pour conséquence un désengagement des autres partenaires. De plus, elle insiste pour que les montants mis à disposition puissent être alloués à d'autres domaines, comme l'évaluation et la recherche. Compte tenu du fait que l'augmentation proposée ne correspond guère aux dépenses réelles nécessaires en matière de prévention sur la base de l'art. 19 LAMal, SSPH dit peiner à comprendre les raisons d'exclure toute nouvelle demande d'augmentation du supplément de prime d'ici à 2024.

4. Liste des destinataires

4.1 Cantons, conférences cantonales et organisations cantonales

- Alle Kantonsregierungen
- Konferenz der Kantonsregierungen (KDK)
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)
Conferenza dei governi cantonali (CdC)
- Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und Gesundheitsdirektoren (GDK)
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità (CDS)
- Vereinigung der Kantonsärzte und Kantonsärztinnen der Schweiz (VKS)
Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS)
Associazione dei medici cantonali svizzeri (AMCS)
- Vereinigung der kantonalen Beauftragten für Gesundheitsförderung in der Schweiz (VBGF)
- Kantonsapothekervereinigung (KAV)
Association des pharmaciens cantonaux (APC)
Associazione dei farmacisti cantonali (AFC)
- Konferenz der Kantonalen Ärztgesellschaften (KKA)
Conférence des sociétés cantonales de médecine (CCM)
Conferenza delle società mediche cantonali (CMC)

4.2 Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

- Alternative Kanton Zug
- Bürgerlich-Demokratische Partei Schweiz (BDP)
Parti bourgeois-démocratique (PBD)
Partito borghese-democratico (PBD)
- Christlichdemokratische Volkspartei (CVP)
Parti démocrate-chrétien (PDC)
Partito popolare democratico (PPD)
- Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis (CSPO)
- Christlich-soziale Partei Obwalden (csp-ow)
- Eidgenössisch-Demokratische Union (EDU)
Union démocratique Fédérale (UDF)
Unione democratica Federale (UDF)
- Evangelische Volkspartei der Schweiz (EVP)
Parti évangélique Suisse (PEV)
Partito evangelico svizzero (PEV)
- FDP. Die Liberalen
PLR. Les Libéraux-Radicaux
PLR. I Liberali Radicali
- Grünes Bündnis Bern (GB)
Alliance verte et sociale(AVeS)
Alleanza verde e sociale (AVeS)
- Grünliberale Partei Schweiz (glp)

- Parti vert'libéral (pvl)
- Partito verde-liberale (pvl)
- Grüne Partei der Schweiz (GPS)
- Parti écologiste suisse (PES)
- Partito ecologista svizzero (PES)
- Lega dei Ticinesi
- Mouvement Citoyens Romand (MCR)
- Partei der Arbeit (PdA)
- Parti suisse du travail (PST)
- Partitio svizzero del lavoro (PSdL)
- Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SPS)
- Parti socialiste suisse (PSS)
- Partito socialista svizzero (PSS)
- Schweizerische Volkspartei (SVP)
- Union démocratique du Centre (UDC)
- Unione democratica di Centro (UDC)

4.3 Fédérations faitières des communes, des villes et des régions de montagne

- Schweizerischer Gemeindeverband (SGV)
- Association des Communes Suisses (ACS)
- Associazione dei Comuni Svizzeri (ACS)
- Schweizerischer Städteverband (SSV)
- Union des villes suisses (UVS)
- Unione delle città svizzere (UCS)
- Schweizerische Arbeitgebergemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
- Groupement suisse pour les régions de montagne
- Gruppo svizzero per le regioni di montagna

4.4 Fédérations faitières et organisations de l'économie

- economiesuisse
- Fédération des entreprises suisses
- Federazione delle imprese svizzere
- Swiss business federation
- Schweizerischer Gewerbeverband (SGV/USAM)
- Union suisse des arts et métiers (USAM)
- Unione svizzera delle arti e dei mestieri (USAM)
- Schweizerischer Arbeitgeberverband
- Union patronale suisse (UPS)
- Unione svizzera degli imprenditori (USI)
- Schweizerischer Bauernverband (SBV)
- Union suisse des paysans (USP)
- Unione svizzera dei contadini (USC)
- Schweizerische Bankiervereinigung (SBV)
- Association suisse des banquiers (ASB)
- Associazione svizzera dei banchieri (ASB)
- Swiss Bankers Association

- Schweizerischer Gewerkschaftsbund (SGB)
Union syndicale suisse (USS)
Unione sindacale svizzera (USS)
- Schweizerischer KMU Verband (SKV)
Association suisse des PME
Associazione svizzera delle PMI
- Centre Patronal (CP)

4.5 Organisations de la santé

4.5.1 Associations, organisations d'aide aux patients et autres organisations des domaines de la santé psychique et santé des personnes âgées, des maladies chroniques non transmissibles, de l'addiction et de la prévention du suicide

- Allianz «Gesunde Schweiz»
- Public Health Schweiz
Santé publique Suisse
Salute pubblica Svizzera
- Schweizerische Gesundheitsligen-Konferenz (GELIKO)
Conférence nationale suisse les ligues de la santé
Conferenza nazionale svizzera delle leghe per la salute
- Pro Senectute Schweiz
Pro Senectute Suisse
Pro Senectute Svizzera
- RADIX (Stiftung für Gesundheitsförderung)
Radix Promotion de la santé
Radix Promozione della salute
- Schweizerischer Verband für Betriebliche Gesundheitsförderung (SVBGF)
- Frei von Tabak (Nationales Rauchstopp-Programm)
- Schweizerische Stiftung Pro Juventute
Fondation suisse Pro Juventute
Fondazione svizzera Pro Juventute
- Schweizerisches Netzwerk Gesundheitsfördernder Schulen (SNGS)
- Dachverband offene Kinder- und Jugendarbeit Schweiz (DOJ)
- Procap Schweiz – für Menschen mit Handicap
Association suisse des invalides
Associazione svizzera degli invalidi
- Pro Infirmis
- Inclusion Handicap, der Dachverband der Behindertenorganisationen Schweiz
- Hilfswerk der Evangelischen Kirchen Schweiz (HEKS)
- Schweizerisches Rotes Kreuz (SRK)
Croix-Rouge suisse (CRS)
Croce Rossa svizzera (CRS)
- Caritas Schweiz
- Swiss Cancer Screening – Schweizerischer Verband der Krebs-Früherkennungsprogramme
- Aktionsbündnis Psychische Gesundheit Schweiz

- Pro Mente Sana (PMS)
- Vereinigung Ja zum Leben Schweiz (JazL)
Association Oui à la vie
Associazione Sì alla vita
- Sexuelle Gesundheit Schweiz (SGS)
Santé sexuelle Suisse
Salute sessuale Svizzera
- Nationale Dachorganisation der Arbeitswelt Gesundheit (OdASanté)
Organisation faîtière nationale du monde du travail en santé
Organizzazione mantello del mondo del lavoro per il settore sanitario
- Association Boulimie Anorexie (ABA)
- Forum für die Integration von Migrantinnen und Migranten (FIMM)
- Schweizerisches Arbeiterhilfswerk (SAH)
- Schweizerischer Seniorenrat (SSR)
Conseil suisse des aînés (CSA)
Consiglio svizzero degli anziani (CSA)
- Stiftung Patientenschutz (SPO)
Fondation Organisation suisse des patients (OSP)
Fondazione Organizzazione svizzera dei pazienti (OSP)
- Dachverband Schweizerischer Patientenstellen (DVSP)
Fédération suisse des patients
- Stiftung Patientensicherheit Schweiz
Fondation pour la Sécurité des Patients
- Verein der Angehörigen von psychisch Kranken (VASK)
- Selbsthilfe Schweiz
Info Entraide Suisse
Autoaiuto Svizzera
- Suisse pro – Dachverband der Fachgesellschaft für Sicherheit und Gesundheit am Arbeitsplatz
- Schweizerische Gesellschaft für Ernährung (SGE)
Société suisse de nutrition (SSN)
Società svizzera di nutrizione (SSN)
- Schweizerische Vereinigung gegen Osteoporose (SVGO)

4.5.2 Fournisseurs de prestations, associations professionnelles et sociétés spécialisées

- Schweizerischer Berufsverband für Angewandte Psychologie (SBAP)
- Schweizerischer Drogistenverband (SDV)
Association suisse des droguistes (ASD)
Associazione svizzera dei droghieri (ASD)
- Schweizer Physiotherapie Verband – Physioswiss
Association suisse de physiothérapie
Associazione svizzera di fisioterapia
- Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen (FSP)
Fédération suisse des psychologues
Federazione svizzera delle psicologhe e degli psicologi
- Schweizerischer Hebammenverband (SHV)
Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)

Federazione svizzera delle levatrici

- Ärztinnen und Ärzte für Umweltschutz (AefU)
Médecins en faveur de l'environnement
Medici per l'ambiente
- Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft (SSO)
Société suisse des médecins-dentistes
Società svizzera odontoiatri
- Kollegium für Hausarztmedizin (KHM)
Collège de médecine de premier recours (MPR)
Collegio di medicina di base (CMB)
- Schweizerischer Verband der Berufsorganisationen im Gesundheitswesen (SVBG)
Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS)
Federazione Svizzera delle Associazioni professionali Sanitari (FSAS)
- Schweizerischer Berufsverband der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner (SBK)
Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
Associazione svizzera delle infermiere e degli infermieri (ASI)
- Vereinigung der Schulärztinnen und Schulärzte der Schweiz (VSAS)
- Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte (FMH)
Fédération des médecins suisses
Federazione dei medici svizzeri
- Vereinigung Pharmafirmen in der Schweiz (vips)
Association des entreprises pharmaceutiques en Suisse
Associazione delle imprese farmaceutiche in Svizzera
- Spitex Verband Schweiz
Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
Associazione svizzera dei servizi di assistenza e cura a domicilio
- Spitexprivee.ch
- Verband Heime und Institutionen Schweiz (CURAVIVA)
Association des homes et institutions sociales suisses
Associazione degli istituti sociali e di cura svizzeri
- Schweizerischer Apothekerverband – pharmaSuisse
Société suisse des pharmaciens
Società svizzera dei farmacisti
- Verband der forschenden pharmazeutischen Firmen der Schweiz – Interpharma
Association des entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche
- H+ Die Spitäler der Schweiz
H+ Les Hôpitaux de Suisse
H+ Gli Ospedali Svizzeri
- Haus- und Kinderärzte Schweiz
Médecins de famille Suisse – Association des médecins de famille et de l'enfance Suisse
Medici di famiglia Svizzera – Associazione dei medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera

4.5.3 Assureurs

- Santésuisse
Les assureurs-maladie suisses
- Schweizerischer Versicherungsverband (SVV)
Association suisse d'assurances (ASA)
Associazione svizzera d'assicurazioni (ASA)

- curafutura
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

4.5.4 Organismes de formation et de formation continue

- Schweizerische Verband Bildungszentren Gesundheit und Soziales (BGS)
- Institut für Epidemiologie, Biostatistik und Prävention (EBPI), Universität Zürich
- Institut für Sozial- und Präventivmedizin, Universität Bern
Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Berne
Istituto di medicina sociale e preventiva dell'Università di Berna
- Swiss Tropical and Public Health Institute (Swiss TPH)
Institut Tropical et de Santé Publique Suisse
Istituto Tropicale e di salute pubblica svizzera
Swiss Tropical and Public Health Institute
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP), Université de Lausanne
Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Lausanne (IUMSP)
Istituto universitario di medicina sociale e preventiva di Losanna
- Institut für Hausarztmedizin Zürich
- Institut de santé globale, Université de Genève
- Careum Stiftung
- Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften (SAMW)
Académie suisse des sciences médicales (ASSM)
Accademia svizzera delle scienze mediche (ASSM)

4.6 Autres

- Gewerbeverband, Allianz der Wirtschaft für eine massvolle Präventionspolitik (AWMP)
- QualiCCare
- Forum Managed Care (FMC)
- Schweizerische Gesellschaft für Gesundheitspolitik (SGGP)
Société suisse pour la politique de la santé (SSPS)
Società svizzera per la politica della salute (SSPS)
- Stiftung für Konsumentenschutz (SKS)
Fondation pour la protection des consommateurs
Fondazione per la protezione dei consumatori
- Fédération romande des consommateurs (FRC)
- Associazione Consumatrici e Consumatori della Svizzera Italiana (ACSI)
Konsumentenverband der italienischen Schweiz
Association des consommateurs de Suisse italienne
- Schweizerisches Konsumentenforum (kf)
Forum des consommateurs
Forum dei consumatori

4.7 Commissions fédérales

- Eidgenössische Kommission für Tabakprävention (EKTP)
Commission fédérale pour la prévention du tabagisme (CFPT)

- Commissione federale per la prevenzione del tabagismo (CFPT)
- Eidgenössische Kommission für Alkoholfragen (EKAL)
Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool (CFAL)
Commissione federale per i problemi inerenti all'alcool (CFAL)
- Eidgenössische Kommission für Drogenfragen (EKDF)
Commission fédérale pour les questions liées aux drogues (CFLD)
Commissione federale per le questioni relative alla droga (CFQD)
- Eidgenössische Kommission für Kinder- und Jugendfragen (EKKJ)
Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ)
Commissione federale per l'infanzia e la gioventù (CFIG)
- Eidgenössische Ernährungscommission (EEK)
Commission fédérale de l'alimentation (COFA)
Commissione federale per l'alimentazione (COFA)
- Eidgenössische Kommission für Migrationsfragen (EKM)
Commission fédérale des migrations (CFM)
Commissione federale della migrazione (CFM)

5. Liste des organisations ayant pris position

- Kanton Aargau
Canton d'Argovie
Cantone di Argovia
- Kanton Appenzell Innerrhoden
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
Cantone di Appenzello Interno
- Kanton Appenzell Ausserrhoden
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
Cantone di Appenzello Esterno
- Kanton Bern
Canton de Berne
Cantone di Berna
- Kanton Basel-Landschaft
Canton de Bâle-Campagne
Cantone di Basilea Campagna
- Kanton Basel-Stadt
Canton de Bâle-Ville
Cantone di Basilea Città
- Canton de Fribourg
Canton de Fribourg
Cantone di Friburgo
- Canton de Genève
Canton de Genève
Cantone di Ginevra
- Kanton Glarus
Canton de Glaris
Cantone di Glarona
- Kanton Graubünden
Canton des Grisons
Cantone dei Grigioni

- Kanton Luzern
Canton de Lucerne
Cantone di Lucerna
- Canton de Neuchâtel
Canton de Neuchâtel
Cantone di Neuchâtel
- Kanton Nidwalden
Canton de Nidwald
Cantone di Nidvaldo
- Kanton Obwalden
Canton d'Obwald
Cantone di Obvaldo
- Kanton St. Gallen
Canton de St-Gall
Cantone di San Gallo
- Kanton Schaffhausen
Canton de Schaffhouse
Cantone di Sciaffusa
- Kanton Solothurn
Canton de Soleure
Cantone di Soletta
- Kanton Schwyz
Canton de Schwyz
Cantone di Svitto
- Kanton Thurgau
Canton de Thurgovie
Cantone di Turgovia
- Cantone Ticino
Canton du Tessin
Cantone Ticino
- Kanton Uri
Canton d'Uri
Cantone di Uri
- Canton de Vaud
Canton de Vaud
Cantone di Vaud
- Kanton Wallis
Canton du Valais
Cantone del Vallese
- Kanton Zug
Canton de Zoug
Cantone di Zugo
- Kanton Zürich
Canton de Zurich
Cantone di Zurigo
- Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren (GDK) – Zentralsekretariat
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)
Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità (CDS)

- Christlichdemokratische Volkspartei (CVP/
Parti démocrate-chrétien
Partito popolare democratico
- FDP. Die Liberalen
PLR. Les Libéraux-Radicaux
PLR. I Liberali Radicali
- Grüne Partei der Schweiz (GPS)
Parti écologiste suisse
Partito ecologista svizzero
- Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SPS)
Parti socialiste suisse
Partito socialista svizzero
- Schweizerische Volkspartei (SVP)
Union démocratique du Centre
Unione democratica di Centro
- Schweizerischer Gemeindeverband (SGV)
Association des Communes Suisses (ACS)
Associazione dei Comuni Svizzeri (ACS)
- Schweizerischer Städteverband (SSV)
Union des villes suisses (UVS)
Unione delle città svizzere (UCS)
- economiesuisse
Fédération des entreprises suisses
Federazione delle imprese svizzere
Swiss business federation
- Schweizerischer Gewerbeverband (SGV)
Union suisse des arts et métiers (USAM)
Unione svizzera delle arti e dei mestieri (USAM)
- Schweizerischer Gewerkschaftsbund (SGB)
Union syndicale suisse (USS)
Unione sindacale svizzera (USS)
- Stiftung Konsumentenschutz
Fondation pour la protection des consommateurs
Fondazione per la protezione dei consumatori
- Associazione Consumatrici e Consumatori della Svizzera Italiana (ACSI)
Konsumentenverband der italienischen Schweiz
Association des consommateurs de Suisse italienne
- Allianz «Gesunde Schweiz»
- Public Health Schweiz
Santé publique Suisse
Salute pubblica Svizzera
- Schweizerische Gesundheitsligen-Konferenz (GELIKO)
Conférence nationale suisse les ligues de la santé
Conferenza nazionale svizzera delle leghe per la salute
- Pro Senectute Schweiz
Pro Senectute Suisse
Pro Senectute Svizzera
- RADIX (Stiftung für Gesundheitsförderung)

- Radix Promotion de la santé
Radix Promozione della salute
- Schweizerische Stiftung Pro Juventute
Fondation suisse Pro Juventute
Fondazione svizzera Pro Juventute
 - Inclusion Handicap, der Dachverband der Behindertenorganisationen Schweiz
 - Schweizerisches Rotes Kreuz (SRK)
Croix-Rouge suisse (CRS)
Croce Rossa svizzera (CRS)
 - Aktionsbündnis Psychische Gesundheit Schweiz
 - Pro Mente Sana (PMS)
 - Schweizerischer Seniorenrat (SSR)
Conseil suisse des aînés (CSA)
Consiglio svizzero degli anziani (CSA)
 - Verein der Angehörigen von psychisch Kranken (VASK)
 - Selbsthilfe Schweiz
Info entraide Suisse
Auto-aiuto Svizzera
 - Schweizerische Gesellschaft für Ernährung (SGE)
Société suisse de nutrition (SSN)
Società svizzera di nutrizione (SSN)
 - Schweizerische Berufsverband für Angewandte Psychologie (SBAP)
 - Schweizer Physiotherapie Verband – Physioswiss
Association suisse de physiothérapie
Associazione svizzera di fisioterapia
 - Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen (FSP)
Fédération suisse des psychologues
Federazione svizzera delle psicologhe e degli psicologi
 - Kollegium für Hausarztmedizin (KHM) und mfe
Collège de médecine de premier recours (MPR)
Collegio di medicina di base (CMB)
 - Schweizerischer Verband der Berufsorganisationen im Gesundheitswesen (SVBG)
Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS)
Federazione Svizzera delle Associazioni professionali Sanitarie (FSAS)
 - Schweizerischer Berufsverband der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner (SBK)
Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
Associazione svizzera delle infermiere e degli infermieri (ASI)
 - Vereinigung der Schulärztinnen und Schulärzte der Schweiz VSAS
 - Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte (FMH)
Fédération des médecins suisses
Federazione dei medici svizzeri
 - Verband Heime und Institutionen Schweiz (CURAVIVA)
Association des homes et institutions sociales suisses
Associazione degli istituti sociali e di cura svizzeri
 - H+ Die Spitäler der Schweiz
H+ Les Hôpitaux de Suisse
H+ Gli Ospedali Svizzeri

- Santésuisse
Les assureurs-maladie suisses
- Schweizerischer Versicherungsverband (SVV)
Association suisse d'assurances (ASA)
Associazione svizzera d'assicurazioni (ASA)
- curafutura
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi
- IG eHealth
- QualiCCare
- Eidgenössische Kommission für Tabakprävention (EKTP)
Commission fédérale pour la prévention du tabagisme (CFPT)
Commissione federale per la prevenzione del tabagismo (CFPT)
- Eidgenössische Kommission für Alkoholfragen (EKAL)
Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool (CFAL)
Commissione federale per i problemi inerenti all'alcool (CFAL)

6. Liste des organisations non consultées ayant pris position

- Konferenz der Kantonalen Ärztgesellschaften
- Stadt Zürich, Schulgesundheitsdienst, Schulärztlicher Dienst
- Stadt Bern, Direktion für Bildung Soziales und Sport
- Fédération Romande des Consommateurs
- Wirtschaftsbeirat Friendly Work Space
- Sucht Schweiz
- gut, gesund und günstig essen
- Freistil
- NGO-Allianz Ernährung, Bewegung, Körpergewicht
- Stiftung IdeeSport
- Verein Psychische Gesundheit Solothurn
- Schweizer Expertennetzwerk für Burnout
- Fachverband Sucht
- Solothurner Bündnis gegen Depression
- Rheumaliga Schweiz
- Selbsthilfe Kanton Solothurn
- Mamamundo
- Allergiezentrum Schweiz
- Bureau Santé à l'école, Kanton FR
- Schweizerische Adipositas-Stiftung (SAPS)
- mühleman nutrition
- Gesünder Basel

- Cardiovasc Suisse
- Netzwerk Angehörigenarbeit Psychiatrie (NAP)
- Peer+
- Solodaris
- Insos
- Fédération Fourchette verte Suisse
- Schweizerischer Fachverband Mütter- und Väterberatung
- lifetime health GmbH
- Hopp-La
- Lungenliga Luzern – Zug
- Schweizerische Diabetes-Gesellschaft (diabetes schweiz)
- Werner Alfred Selo Stiftung
- Selbsthilfe BE
- Verband Aargauer Psychologinnen und Psychologen
- Selbsthilfe Thurgau
- Pro Senectute Kanton Bern
- Selbsthilfecenter
- Fachverband Adipositas im Kindes- und Jugendalter akj
- Association Citizen@Work
- Alzheimervereinigung ALZ
- Krebsliga Schweiz (KLS)
- Lungenliga Solothurn
- Schweizerische Herzstiftung
- donna2
- Verein für präventive Ernährungs- und Bewegungsberatung in der Schwangerschaft bis ein Jahr nach der Geburt (PEBS)
- Stiftung aebi-hus – Schweizerische Stiftung für Suchthilfe
- Lungenliga Aargau
- Pro Velo Schweiz
- iks institut Kinderseele Schweiz
- VASK Bern
- Selbsthilfe Luzern Obwalden Nidwalden
- Stop Suicide
- Lungenliga Schweiz
- Gesundheitsligen des Kantons Freiburg
- Fachstelle PEP – Prävention Essstörungen Praxisnah, Inselspital Bern
- Ligues de la Santé
- Stiftung Kinderschutz Schweiz

- Verband der Psychologinnen und Psychologen beider Basel (PPB)
- Verband der Schweizerischen Neuropsychologinnen und Neuropsychologen (SVNP)
- Schweizerische Gesellschaft für Psychiatrie und Psychotherapie (SGPP)
- Schweizerische Gesellschaft für Psycho-Onkologie (SGPO)
- ErgotherapeutInnen-Verband Schweiz (EVS)
- Berufsverband Schweizerischer Stillberaterinnen (IBCLC)
- Association Romande des Assistantes Medicales (ARAM)
- Associazione Ticinese Psicologi (ATP)
- Swiss Mental Health Care (SMHC)
- Schweizerische Gesellschaft der Fachärztinnen und -ärzte für Prävention und Gesundheit (SGPG)
- Universitäre Psychiatrische Dienste Bern
- Schweizerischer Verband der Ernährungsberater/innen (SVDE/ASDD)
- ChiroSuisse
- senesuisse – Verband wirtschaftlich unabhängiger Alters- und Pflegeeinrichtungen Schweiz
- Konferenz der Pflegedirektorinnen und Pflegedirektoren Psychiatrischer Institutionen der Schweiz (KPP)
- Verein der Leitenden Spitalsärzte der Schweiz VLSS
- Association Neuchâteloise des Psychologues et des Psychologues-Psychothérapeutes (ANPP)
- Ärztesgesellschaft des Kantons Bern
- EKG-Gesundheitskasse
- Groupe Mutuel
- Helsana
- Schweizerische Gesellschaft für Beratung (SGfB)
- Verein Integrale Politik Schweiz (IP)
- BGMnetzwerk
- CCHR Schweiz Citizens Commission on Human Rights
- Hochschule Luzern, Soziale Arbeit
- Universität Basel, DSBG
- Verband Schulleiterinnen und Schulleiter Schweiz (VSLCH)
- Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST)
- Swiss School of Public Health SSPH+

Annexe : Liste des abréviations des organisations

ACSI	Associazione Consumatrici e Consumatori della Svizzera Italiana Konsumentenverband der italienischen Schweiz Association des consommateurs de Suisse italienne
ACW	Association Citizen@Work
aebi-hus	aebi-hus Schweizerische Stiftung für Suchthilfe
AG	Kanton Aargau Canton d'Argovie Cantone di Argovia
AGS	Allianz «Gesunde Schweiz»
aha!	Allergiezentrum Schweiz
AI	Kanton Appenzell Innerrhoden Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures Cantone di Appenzello Interno
akj	Fachverband Adipositas im Kindes- und Jugendalter
ALZ	Alzheimervereinigung
ANPP	Association Neuchâteloise des Psychologues et des Psychologues- Psychothérapeutes
APGS	Aktionsbündnis Psychische Gesundheit Schweiz
AR	Kanton Appenzell Ausserrhoden Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures Cantone di Appenzello Esterno
ARAM	Association Romande des Assistantes Medicales
ATP	Associazione Ticinese Psicologi ATP
BE	Kanton Bern Canton de Berne Cantone di Berna
bekag	Ärztegesellschaft des Kantons Bern Société des médecins du canton de Berne (SMCB) Società dei medici del Cantone di Berna (SMCB)
BgD SO	Solothurner Bündnis gegen Depression
BGMn	BGMnetzwerk
BL	Kanton Basel-Landschaft Canton de Bâle-Campagne Cantone di Basilea Campagna
BS	Kanton Basel-Stadt Canton de Bâle-Ville Cantone di Basilea Città
BS FR	Bureau Santé à l'école, Kanton Fribourg
Cardio	Cardio Vasc Suisse
CCHR	Bürgerkommission für Menschenrechte
Chiro	Schweizerischen Chiropraktoren-Gesellschaft ChiroSuisse (SCG) Association suisse des chiropraticiens ChiroSuisse (ASC) Associazione svizzera dei chiropratici ChiroSuisse (ASC)
CP	Centre Patronal
curafutura	Die innovativen Krankenversicherer Les assureurs-maladie innovants Gli assicuratori-malattia innovativi

CURAVIVA	Verband Heime und Institutionen Schweiz Association des homes et institutions sociales suisses Associazione degli istituti sociali e di cura svizzeri
CVP	Christlich demokratische Volkspartei Parti démocrate-chrétien Partito popolare democratico
DBSS BE	Stadt Bern Direktion für Bildung Soziales und Sport
donna2	donna2
DSBG	Universität Basel, Departement für Sport, Bewegung und Gesundheit (DSBG)
economiesuisse	Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation
EKAL	Eidgenössische Kommission für Alkoholfragen Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool (CFAL) Commissione federale per i problemi inerenti all'alcool (CFAL)
EKG	EKG-Gesundheitskasse
EKTP	Eidgenössische Kommission für Tabakprävention Commission fédérale pour la prévention du tabagisme CFPT Commissione federale per la prevenzione del tabagismo (CFPT)
EVS	ErgotherapeutInnen-Verband Schweiz
FDP	FDP.Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR. I Liberali Radicali
FFVS	Fédération Fourchette verte Suisse
FMH	Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte (FMH) Fédération des médecins suisses Federazione dei medici svizzeri
FPEP	Fachstelle PEP Prävention Essstörungen Praxisnah
FR	Kanton Freiburg Canton de Fribourg Cantone di Friburgo
FRC	Fédération Romande des Consommateurs
Freistil	Freistil
FSP	Föderation der Schweizer Psychologinnen und Psychologen Fédération suisse des psychologues Federazione svizzera delle psicologhe e degli psicologi
FSucht	Fachverband Sucht Association suisse alémanique d'experts en addictions Associazione della Svizzera tedesca di esperti in materia di dipendenze
GDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und Gesundheitsdirektoren (GDK) Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità (CDS)
GE	Kanton Genf Canton de Genève Cantone di Ginevra
GeB	Gesünder Basel
GELIKO	Schweizerische Gesundheitsligen-Konferenz

	Conférence nationale suisse les ligues de la santé Conferenza nazionale svizzera delle leghe per la salute
ggge	gut, gesund und günstig essen
GL	Kanton Glarus Canton de Glaris Cantone di Glarona
GL-FR	Gesundheitsligen des Kantons Freiburg
GM	Groupe Mutuel
GR	Kanton Graubünden Canton des Grisons Cantone dei Grigioni
Grüne	Grünes Bündnis Alliance verte et sociale Alleanza verde e sociale
Helsana	Helsana
HL	Hopp-La
Hplus	H+ Die Spitäler der Schweiz H+ Les Hôpitaux de Suisse H+ Gli Ospedali Svizzeri
HSLU-ISP	Hochschule Luzern, Soziale Arbeit
IBCLC	Berufsverband Schweizerischer Stillberaterinnen
IG ehealth	IG eHealth
iks	Institut Kinderseele Schweiz
Inclusion	Inclusion Handicap, der Dachverband der Behindertenorganisationen Schweiz
Insos	Nationaler Branchenverband der Institutionen für Menschen mit Behinderung Association de branche nationale des institutions pour personnes avec handicap
IP	Verein Integrale Politik Schweiz
IST	Institut universitaire romand de Santé au Travail
KHM	Kollegium für Hausarztmedizin Collège de médecine de premier recours (MPR) Collegio di medicina di base (CMB)
Kinderschutz	Kinderschutz Schweiz
KKA	Konferenz der Kantonalen Ärztesgesellschaften Conférence des sociétés cantonales de médecine (CCM) Conferenza delle società mediche cantonali (CMC)
KLS	Krebsliga Schweiz
KPP	Konferenz der Pflegedirektorinnen und Pflegedirektoren Psychiatrischer Institutionen der Schweiz
LS	Ligues de la Santé
lth	lifetime health GmbH
LU	Kanton Luzern Canton de Lucerne Cantone di Lucerna
LU-AG	Lungenliga Aargau
LU-LU-ZG	Lungenliga Luzern Zug
LUS	Lungenliga Schweiz Ligue pulmonaire suisse Lega polmonare svizzera
LU-SO	Lungenliga Solothurn

Mamamundo	Mamamundo
mfe	Haus- und Kinderärzte Schweiz
mn	mühlemann nutrition
NAP	Netzwerk Angehörigenarbeit Psychiatrie
NE	Kanton Neuenburg Canton de Neuchâtel Cantone di Neuchâtel
NGO	NGO-Allianz Ernährung, Bewegung, Körpergewicht
NW	Kanton Nidwalden Canton de Nidwald Cantone di Nidvaldo
OW	Kanton Obwalden Canton d'Obwald Cantone di Obvaldo
Peerplus	Peer+
PHS	Public Health Schweiz
Physioswiss	Schweizerischer Physiotherapie-Verband Association suisse de physiothérapie Associazione svizzera di fisioterapia
PMS	Pro Mente Sana
Pro Juventute	Schweizerische Stiftung Pro Juventute Fondation suisse Pro Juventute Fondazione svizzera Pro Juventute
Pro Velo	Pro Velo Schweiz
PS BE	Pro Senectute Kanton Bern
PSS	Pro Senectute Schweiz Pro Senectute Suisse Pro Senectute Svizzera
QualiCCare	QualiCCare
RADIX	RADIX Gesundheitsförderung Radix Promotion de la santé Radix Promozione della salute
RLS	Rheumaliga Schweiz Ligue suisse contre le rhumatisme Lega svizzera contro il reumatismo
SANTE	Verband der Schweizer Krankenversicherer santésuisse Les assureurs-maladie suisses santésuisse
SAPS	Schweizerische Adipositas Stiftung Fondation suisse de l'obésité (FOSO) Fondazione svizzera dell'obesità (FOSO)
SBK	Schweizerischer Berufsverband der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) Associazione svizzera delle infermiere e degli infermieri (ASI)
SBSAP	Schweizerische Berufsverband für Angewandte Psychologie
SDG	Schweizerische Diabetesgesellschaft (SDG) Association suisse du diabète (ASD) Associazione svizzera per il diabete (ASD)
SDS ZH	Stadt Zürich, Schulärztlicher Dienst

SEB	Schweizer Expertennetzwerk für Burnout
Selo	Werner Alfred Selo Stiftung
senesuisse	senesuisse – Verband wirtschaftlich unabhängiger Alters- und Pflegeeinrichtungen Schweiz
sf-mbv	Schweizerischer Fachverband Mütter- und Väterberatung
SG	Kanton St. Gallen Canton de St-Gall Cantone di San Gallo
SGB	Schweizerische Gesellschaft für Beratung
SGB	Schweizerischer Gewerkschaftsbund Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)
SGE	Schweizerische Gesellschaft für Ernährung Société suisse de nutrition (SSN) Società svizzera di nutrizione (SSN)
SGPG	Schweizerische Gesellschaft der Fachärztinnen und -ärzte für Prävention und Gesundheit Société suisse des médecins spécialistes en prévention et santé publique Società svizzera dei medici specialisti in prevenzione e salute pubblica
SGPO	Schweizerische Gesellschaft für Psychoonkologie
SGPP	Schweizerische Gesellschaft für Psychiatrie und Psychotherapie Société suisse de psychiatrie et psychothérapie (SSPP) Società svizzera di psichiatria e psicoterapia (SSPP)
SGV	Schweizerischer Gemeindeverband Association des Communes Suisses (ACS) Associazione dei Comuni Svizzeri (ACS)
sgv-usam	Dachorganisation für Schweizer KMU Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e dei mestieri (USAM)
SH	Kanton Schaffhausen Canton de Schaffhouse Cantone di Sciaffusa
SH BE	Selbsthilfe Bern
SH LU-OB-NW	Selbsthilfe Luzern Obwalden Nidwalden
SH SO	Selbsthilfe Kanton Solothurn
SH TG	Selbsthilfe Thurgau
SHC	Selbsthilfecenter
SHS	Schweizerische Herzstiftung (SHS) Fondation suisse de cardiologie Fondazione svizzera di cardiologia
SHS	Selbsthilfe Schweiz Info Entraide Suisse Autoaiuto Svizzera
SIS	Stiftung IdéeSport
SKS	Stiftung für Konsumentenschutz (SKS) Fondation pour la protection des consommateurs Fondazione per la protezione dei consumatori
SMHC	Swiss Mental Health Care
SO	Kanton Solothurn Canton de Soleure

	Cantone di Soletta
Solodaris	Solodaris
SPS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz Parti socialiste suisse Partito socialista svizzero
SRK	Schweizerisches Rotes Kreuz (SRK) Croix-Rouge suisse (CRS) Croce Rossa svizzera (CRS)
SSPHplus	SSPH+ Swiss School of Public Health
SSR	Schweizerischer Seniorenrat (SSR) Conseil suisse des aînés (CSA) Consiglio svizzero degli anziani (CSA)
Stop Suicide	Verein Stop Suicide
Sucht Schweiz	Sucht Schweiz
SVBG	Schweizerischer Verband der Berufsorganisationen im Gesundheitswesen (SVBG) Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé (FSAS) Federazione Svizzera delle Associazioni professionali Sanitarie (FSAS)
SVDE	Schweizerischer Verband der Ernährungsberater/innen
SVNP	Die Schweizerische Vereinigung der Neuropsychologinnen und Neuropsychologen (SVNP) L'Association Suisse des Neuropsychologues (ASNP) Associazione Svizzera delle Neuropsicologhe e dei Neuropsicologi
SVP	Schweizerische Volkspartei Union démocratique du Centre Unione democratica di Centro
SSV	Schweizerischer Städteverband (SSV) Union des villes suisses (UVS) Unione delle città svizzere (UCS)
SVV	Schweizerischer Versicherungsverband (SVV) Association suisse d'assurances (ASA) Associazione svizzera d'assicurazioni (ASA)
SZ	Kanton Schwyz Canton de Schwyz Cantone di Svitto
TH	Kanton Thurgau Canton de Thurgovie Cantone di Turgovia
TI	Kanton Tessin Canton du Tessin Cantone Ticino
UPD Bern	Universitäre Psychiatrische Dienste Bern
UR	Kanton Uri Canton d'Uri Cantone di Uri
VAP	Verband Aargauer Psychologinnen und Psychologen
VASK	Verein der Angehörigen von psychisch Kranken (VASK)

VASK BE	Verein der Angehörigen von psychisch Kranken Bern
VD	Kanton Waadt Canton de Vaud Cantone di Vaud
Verein PEBS	Verein PEBS
VLSCH	Verband Schulleiterinnen und Schulleiter Schweiz
VLSS	Verein der Leitenden Spitalärztinnen und -ärzte der Schweiz (VLSS) Association des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse (AMDHS) Associazione medici dirigenti ospedalieri svizzeri (AMOS)
VPPB	Verband der Psychologinnen und Psychologen beider Basel (PPB)
VPsySO	Verein Psychische Gesundheit Solothurn
VS	Kanton Wallis Canton du Valais Cantone del Vallese
VSAS	Vereinigung der Schulärztinnen und Schulärzte der Schweiz
WFWS	Wirtschaftsbeirat Friendly Work Space
ZG	Kanton Zug Canton de Zoug Cantone di Zugo
ZH	Kanton Zürich Canton de Zurich Cantone di Zurigo

7.